



7 octobre 2013

(13-5392)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

HUANGLONGBING DES AGRUMES (HLB)

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE PARAGUAY

La communication ci-après, datée du 3 octobre 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Paraguay.

1. Conformément à l'article 6 de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, le Paraguay informe les Membres de l'OMC que, dans le cadre de la Déclaration de l'état d'urgence phytosanitaire relative à la maladie du huanglongbing des agrumes (HLB), l'organisme *Candidatus Liberibacter Asiaticus* est déclaré sur l'ensemble du territoire national ORGANISME DE QUARANTAINE PRÉSENT FAISANT L'OBJET D'UNE LUTTE OFFICIELLE, conformément à la NIMP n° 8 "Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone" et à la NIMP n° 5 "Glossaire des termes phytosanitaires".

2. L'état d'urgence phytosanitaire a été notifié dans le document G/SPS/N/PRY/24, "Notification de mesures d'urgence".

3. Les mesures phytosanitaires établies pour contenir la dissémination de cet organisme peuvent être consultées à l'adresse électronique: <http://www.senave.gov.py/hlb.html>.

4. Le Paraguay déclare que la présente communication est présentée à des fins de transparence dans le cadre de l'Accord SPS.
